

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance tenue le 3 mai 2011, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous:

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-089**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Fête de la famille Père-Marquette* », qui aura lieu le 12 juin 2011, entre 13 h et 17 h, sur le site du terrain du centre Père-Marquette, situé au 1600, rue De Drucourt, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit*(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-090**, permettant la circulation de véhicules hippomobiles dans certaines rues du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à l'occasion de l'événement « *Fête de la famille Père-Marquette* », qui se tiendra le 12 juin 2011, entre 13 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement sur les véhicules hippomobiles*(R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-091**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Journée mondiale contre la maltraitance faite aux personnes âgées* », qui aura lieu le 15 juin 2011, entre 11 h et 17 h, sur le site du parc Molson section Est, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit*(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-092**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Les jeudis show* », qui aura lieu les 30 juin, 7, 14, 21 et 28 juillet 2011, entre 16 h et 22 h, sur le site du parc Molson, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit*(R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-103**, interdisant la circulation des véhicules routiers les vendredis, samedis et dimanches, de 11 h à 17 h, du 10 juin au 9 octobre 2011 inclusivement, sur la rue Place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement*(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de, 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 17 mai 2011

Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement